

## ORGANISATION DE L'EPS – LYCEE SAINT JEAN

### Année scolaire 2021/2022

- Les cours d'EPS se déroulent sur des séances de deux heures.
- Lors de la première séance de l'année, les élèves attendent leur professeur d'EPS devant la salle SAINT JEAN SPORT ARENA.
- Les élèves dispensés occasionnellement (maladie, blessure légère, indisposition...) doivent remplir leur carnet de correspondance. Les élèves restent en cours avec l'ensemble du groupe (sauf pour les séances de natation). Le professeur d'EPS peut charger l'élève concerné de chronométrer, arbitrer ou gérer un atelier... Cela fait partie des attendus sociaux et méthodologiques des programmes EPS.
- Pour les élèves dispensés à l'année ou sur une longue durée, le certificat médical est obligatoire. L'élève le transmettra au CPE **et en donnera une copie au professeur d'EPS**. Ces élèves se rendront en étude après avis du CPE. En aucun cas ils ne s'absentent du lycée.
- Les élèves de Terminale dispensés à l'année ou dispensés dans une activité, transmettent directement un certificat médical **le jour de la première séance d'EPS aux professeurs concernés**. Cela permettra aux enseignants d'eps d'en tenir compte pour la conception des groupes. Sans certificat médical présenté **à la première séance**, il ne sera pas possible de changer de groupe.

**Un élève absent des cours d'EPS, n'ayant pas remis de certificat médical, pourrait se voir attribuer la note de zéro, y compris pour les épreuves du baccalauréat.**

M. FRENEL, directeur adjoint du lycée

L'équipe EPS du lycée